

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–13 novembre 2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2009/1/2/Rev.1
6 novembre 2009
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2009. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présentera au Conseil un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Questions de politique générale*

a) Politique du PAM en matière d'alimentation scolaire

Ce document, soumis **pour examen**, fournit une mise à jour du cadre de politique générale de l'alimentation scolaire. Le présent document décrit la finalité et les objectifs de l'alimentation scolaire et le rôle du PAM, les méthodes permettant d'atteindre les objectifs, ainsi que les outils de mesure des résultats. Cette politique a pour objet de fournir aux Directeurs régionaux, aux Directeurs de pays et à l'ensemble du personnel du PAM des indications sur les modalités de mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire et de gestion des budgets à appliquer pour réaliser un certain nombre d'objectifs spécifiques relatifs aux filets de protection sociale, à l'éducation, à la nutrition, à la santé et à d'autres domaines en rapport. Le document expose également le cadre conceptuel élaboré à partir des dernières recherches, des enseignements, des meilleures pratiques et des résultats des évaluations, sur lequel les analyses pourront désormais se fonder.

b) Politique du PAM en matière de renforcement des capacités: Bilan et perspectives

À sa session annuelle de 2008, le Conseil a demandé que, conformément aux recommandations figurant dans le Rapport succinct de l'évaluation de la politique et des activités du PAM en faveur du renforcement des capacités, le Secrétariat mette à jour la politique du PAM en la matière. Ce document s'attache à montrer de quelle manière le PAM continue de faire face aux problèmes que pose le renforcement des capacités dans les pays où il intervient. Il insiste sur les activités du PAM en faveur du renforcement des capacités dans un contexte où les stratégies et les grandes orientations du PAM sont en pleine évolution. Le document fait le point sur les derniers courants de pensée, les récentes évolutions, les réussites et les enseignements tirés à la lumière de la mise en œuvre de cette politique. Il aborde également les lacunes décelées dans l'évaluation de 2008 et propose des plans pour les combler; il décrit l'ambition, les objectifs, les effets directs et les produits qui guideront les futurs investissements et activités du PAM en faveur du renforcement des capacités. Ce document est soumis **pour examen**.

c) Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010–2011)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a approuvé la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes et a invité le Secrétariat à lui présenter un plan d'action pour l'ensemble du Programme, assorti d'échéances précises. Le Plan d'action institutionnel, soumis **pour information**, englobant à la fois les fonctions normatives et opérationnelles du Programme, traduit la politique en actions concrètes assorties d'indicateurs et d'objectifs mesurables, répartit les responsabilités et indique les ressources requises. Le plan contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques du PAM et aidera les bureaux régionaux et les bureaux de pays à introduire dans leurs plans de travail des mesures en faveur de l'intégration de la problématique hommes-femmes qui pourront être évaluées et seront conçues en fonction du contexte. Ce plan d'action couvre la période 2010-2011. Sa mise en oeuvre fera l'objet d'une évaluation et le Plan sera mis à jour tous les deux ans.

d) Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations formulées dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. La première "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2002. La présente mise à jour, soumise **pour information**, inclut les six politiques que le Conseil a entérinées en 2008–2009: Bons d'alimentation et transferts monétaires, Politique en matière d'évaluation, Politique en matière de problématique hommes-femmes, Politique en matière de réduction des risques de catastrophes, Cadre de résultats stratégiques et Stratégie du PAM en matière de gestion et de mise en valeur des ressources humaines.

e) Mise à jour sur les activités du PAM dans le domaine du VIH/sida*

À sa première session ordinaire de 2003, le Conseil a demandé à être tenu au courant chaque année de l'état d'avancement des activités du PAM dans le domaine du VIH/sida et des relations avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Cette mise à jour est soumise au Conseil **pour information**.

5. *Ressources, questions budgétaires et financières*

a) Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011

En application de l'Article 9.2 du Règlement financier du PAM, un projet de Plan de gestion est présenté au Conseil à sa dernière session ordinaire de la deuxième année de chaque exercice biennal. Le premier Plan de gestion a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003. Le "Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011" donne un aperçu général des besoins de ressources estimatifs et des activités prévues pour l'exercice biennal 2010–2011. Il présente l'utilisation proposée des recettes escomptées au titre des coûts d'appui indirects (CAI) pendant l'exercice considéré. Le Plan présente une estimation et une analyse détaillée des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice biennal 2010–2011 et comprend le budget et le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2010–2011. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.



Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) État d'avancement de l'examen du cadre de financement du PAM*

Pour donner suite au document soumis à la session annuelle, qui décrivait le contexte de l'examen, exposait brièvement les principales questions à analyser et proposait une procédure pour la suite des travaux, ce document résumera les résultats de l'examen. Il est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Nomination des membres du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a avalisé la création du Comité d'audit du PAM en tant qu'organe consultatif indépendant rendant compte au Conseil et au Directeur exécutif. Il a également décidé que les membres de l'actuel Comité d'audit resteraient en fonction jusqu'au terme de leur mandat. Ce document, soumis **pour approbation**, propose le candidat que suggère la Directrice exécutive pour remplir un poste du Comité d'audit devenu vacant suite à la rotation d'un membre.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Rapport sur les bénéfices de gestion apportés par des méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et sur l'utilisation de l'information financière et administrative: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la direction—~~supprimé~~

L'établissement d'états financiers conformes aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) offre une excellente occasion de renforcer l'obligation redditionnelle et les processus de gestion et de prise de décisions. Dans ce document, le Commissaire aux comptes évalue comment l'amélioration des systèmes de comptabilité et de présentation de l'information financière, grâce à l'application des normes IPSAS, peut être mise à profit pour faciliter la prise de décisions en matière financière et la gestion globale du PAM. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Sélection et nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2016*

Le document décrivant la procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes, qui a été approuvée par le Conseil le 6 octobre 2009, est soumis au Conseil **pour information**. Les rapports du CCQAB et du Comité financier de la FAO, qui se sont penchés sur ce point en septembre et juillet 2009 respectivement, sont reproduits **pour information**.

f) Politique et directives de placement du PAM*

Le présent document a été établi en réponse à la requête formulée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009 qui souhaitait des informations plus détaillées concernant la politique du PAM de placement et l'impact de la crise financière mondiale. Il expose le contexte dans lequel sont gérés les placements du PAM; l'impact de la crise financière mondiale sur les placements du PAM; la politique et les directives du PAM en matière de placements; et les mesures adoptées pour réduire le profil de risque des placements du PAM. Le document est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport d'activité sur le projet WINGS II*

Ce document, présenté au Conseil **pour information**, est un rapport d'activité sur le projet Système mondial et réseau d'information du PAM II (WINGS II) qui fait le point sur l'état de sa mise en œuvre et de son financement.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. *Rapports d'évaluation*

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations figurant dans les rapports succincts d'évaluation sont récapitulées dans les additifs auxdits rapports.

a) Rapport succinct de l'évaluation stratégique concernant la planification des mesures d'urgence du PAM (2002–2008) et Réponse de la direction

Le PAM emploie plusieurs outils pour améliorer la préparation et la réponse aux situations de crise. Cette évaluation se concentre sur l'efficacité, la précision et l'utilité de la planification par le PAM de mesures d'urgence et sur les partenariats corrélés. Elle compare les normes et bonnes pratiques en vigueur avec l'approche du PAM afin d'examiner ce qui donne des résultats et ce qui n'en donne pas pour déterminer les améliorations prioritaires et obtenir le meilleur retour sur investissement. L'évaluation se concentre sur un échantillon de processus de planification préalable dans divers contextes de crise.

b) Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Bangladesh 104100 (2007-2010) et Réponse de la direction

Le but de ce programme de pays est de soutenir les efforts du Gouvernement visant à améliorer la sécurité alimentaire, l'état nutritionnel et les moyens de subsistance des ménages extrêmement pauvres. L'évaluation fait le point des résultats à mi-parcours et donne des orientations pour l'exécution des opérations en cours et le lancement de futures interventions au Bangladesh.

c) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Côte d'Ivoire 106720 et Réponse de la direction

L'instabilité politique en Côte d'Ivoire a entraîné la scission du pays en deux parties en septembre 2002. Début 2007, à la suite de l'accord de Ouagadougou, la "zone de confiance" entre ces deux parties a été démantelée et un processus de paix a été lancé, en même temps que des mesures de redressement économique. Afin de faciliter la reprise, le PAM a élaboré l'intervention prolongée de secours et de redressement



(IPSR) 106720 “Assistance aux populations touchées par la crise prolongée en Côte d’Ivoire”. L’évaluation porte sur la mesure dans laquelle l’IPSR a contribué au retour de la stabilité et à la sécurité alimentaire des ménages par le biais d’interventions d’aide alimentaire tendant à protéger le capital humain et les avoirs productifs.

d) Rapport succinct de l’évaluation de l’IPSR République démocratique du Congo 106080 et Réponse de la direction

L’évaluation de l’IPSR 106080 "Assistance alimentaire ciblée en faveur des victimes des violences armées et autres groupes vulnérables en République démocratique du Congo" examine le bilan de l’opération dans l’optique de contribuer à l’obligation redditionnelle et à l’apprentissage, et d’apporter des indications utiles à la conception des prochaines opérations dans le pays.

e) Rapport succinct de l’évaluation du portefeuille d’activités du PAM au Malawi et Réponse de la direction

L’évaluation analyse le portefeuille d’activités du PAM au Malawi sur la période 2000-2008 et porte sur: i) le degré d’alignement du PAM sur les politiques gouvernementales et sur les stratégies des partenaires et son positionnement stratégique dans ce contexte; ii) la manière dont le PAM a fait ses choix stratégiques par le passé; et iii) les effets directs et l’impact des opérations du Programme. Les conclusions et recommandations de l’évaluation aideront le bureau de pays à choisir ses orientations stratégiques futures, à mettre en place sa planification stratégique et à moduler l’exécution de ses programmes en conséquence.

f) Rapport succinct de l’évaluation du portefeuille d’activités du PAM en République démocratique populaire lao et Réponse de la direction

L’évaluation, qui couvre la période 2000-2008, analyse la performance et les résultats de l’ensemble des activités du Programme dans le pays. Elle permettra, sur la base de constatations factuelles, d’éclairer les décisions stratégiques du PAM sur son positionnement dans le pays, ses partenariats stratégiques ainsi que sur la conception et la mise en oeuvre de ses opérations. L’évaluation du portefeuille des activités du PAM en République démocratique populaire lao est la seconde de ce type.

g) Rapport succinct de l’évaluation de l’IPSR République du Congo 103121 et Réponse de la direction

Cette IPSR vise à faire face aux besoins de secours et de redressement des populations vulnérables, victimes des conflits qui ont ravagé le pays dans les années 90. L’évaluation vérifie dans quelle mesure l’IPSR a amélioré la sécurité alimentaire et la reprise socioéconomique des populations touchées, en se concentrant sur les éléments de l’IPSR consacrés au redressement: les projets Vivres contre travail et Vivres pour l’éducation, et les activités relatives au VIH/sida.

Questions opérationnelles

7. *Projets de programmes de pays*

Le projet de programme de pays suivant est présenté au Conseil **pour examen**:

- Guatemala 200031 (2010–2014)



8. *Programmes de pays*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets seraient examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays sont ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Le programme de pays suivant est soumis au Conseil **pour approbation selon la procédure tacite**:

- Ouganda 108070 (2009–2014)

9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Haïti 108440
- Myanmar 200032
- Tadjikistan 200025—*supprimé*

10. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles*

- a) Activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant le projet de développement ci-après, approuvé par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Ouganda 107920

- b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour les activités de développement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Bangladesh 100454
- Bolivie 108360
- Géorgie 107870
- République islamique d'Iran 102131
- Libéria 108210

- d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour les IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

11. *Questions d'organisation et de procédure*

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010–2011

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2010–2011.

- b) Prolongation du Plan stratégique du PAM – amendement à l'Article VI.1 du Règlement général

Suite à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 19 décembre 2008, remplaçant l'examen triennal complet des activités opérationnelles par un examen quadriennal, et invitant les fonds et programmes à synchroniser leur cycle de planification stratégique avec cet examen quadriennal, le Conseil d'administration a approuvé, à sa session annuelle de 2009, la prolongation de deux ans, jusqu'à la fin de 2013, de l'actuel Plan stratégique du PAM. Cette disposition requiert d'apporter à l'article VI.1 du Règlement général du PAM un amendement qui est présenté au Conseil **pour approbation** dans ce document.

- c) Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a prié le Secrétariat du PAM de mener des consultations avec les autres organisations ayant leur siège à Rome en vue de l'élaboration d'un document conjoint sur les orientations que pourraient prendre les futurs partenariats opérationnels établis aux niveaux mondial, régional et national au service d'un objectif. Ce document, soumis **pour examen**, expose un cadre de collaboration fondé sur quatre piliers et recense cinq domaines thématiques à traiter en priorité dans l'immédiat et à moyen terme.

12. *Résumé des travaux de la session annuelle de 2009 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2009 est soumis au Conseil **pour aval**.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

13. *Questions diverses*

➤ Exposé oral sur la visite du Président du Conseil au Tadjikistan et au Kirghizistan

Le Président du Conseil d'administration rendra compte au Conseil de sa visite au Tadjikistan et au Kirghizistan qui a eu lieu du 24 au 28 septembre 2009.

➤ Révision des honoraires du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009

Le Président du Conseil d'administration informera le Conseil de la proposition d'augmentation d'honoraires reçue du NAO pour l'exercice biennal 2008–2009. La hausse proposée doit être soumise au Conseil pour approbation.

14. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

➤ Décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.